

Offre d'emploi

Bourse doctorale de 4 ans (2 x 2 ans)

« Les enjeux juridiques du non-recours aux droits sociaux en Belgique »

Le Centre de droit public de l'ULB (<http://droit-public.ulb.ac.be>) offre une bourse doctorale mini-ARC à temps plein de deux ans, renouvelable une fois, soit quatre ans au total, à compter au plus tard du **1^{er} octobre 2020**, afin de permettre la réalisation d'une thèse de doctorat sur le thème des enjeux juridiques du non-recours aux droits sociaux en Belgique.

Sujet de la recherche doctorale

Le **non-recours aux droits sociaux** – *non take-up*, dans la littérature anglophone – désigne les situations où une personne est juridiquement éligible à une prestation ou un service mais n'en bénéficie pas, soit parce qu'aucune demande n'a été introduite, soit parce que celle-ci n'a pas été traitée correctement. Dans le champ politique, le non-recours aux droits sociaux bénéficie de très peu d'attention, en particulier comparé avec la lutte contre la fraude sociale. L'existence de situations de non-recours aux droits sociaux devrait pourtant interpeller davantage, puisqu'elle signifie que des droits consacrés par des textes légaux ou réglementaires restent lettre morte, dans un contexte où la persistance de la pauvreté et la recrudescence des inégalités constituent des préoccupations largement partagées. Qui plus est, les estimations chiffrées disponibles tendent à suggérer que, quantitativement, le nonaccès aux prestations et aux services sociaux est une réalité autrement plus massive que la fraude aux allocations.

La recherche projetée a pour objet l'analyse, en dialogue avec les (autres) sciences sociales, des questions juridiques soulevées par le phénomène du non-recours dans le contexte belge. Il s'agit, dans la continuité directe des recherches empiriques qui sont en cours pour mieux cerner l'ampleur exacte et les causes du phénomène, de mener une réflexion sur les réponses juridiques possibles au problème. Plus précisément, la recherche doctorale envisagée pourrait se déployer dans au moins deux directions complémentaires. La première, d'ordre technique et appliqué, consisterait à instruire la possibilité d'automatiser les droits sociaux, c'est-à-dire de procéder à l'octroi d'office de certaines prestations. La seconde direction possible, complémentaire mais plus fondamentale, consisterait à revisiter de manière critique un certain nombre de débats classiques en politique sociale, relatifs à la forme que doivent revêtir les prestations (modulées en fonction de la situation familiale ou individualisées, sous condition de

ressources ou universelles, soumises à des exigences de contrepartie ou inconditionnelles).

Les questions à investiguer se situent au carrefour du droit de la sécurité sociale, du droit public des nouvelles technologies et de la sociologie des politiques sociales. Un descriptif détaillé du projet de recherche est disponible sur demande (cfr *infra*).

Environnement de recherche

Le doctorant ou la doctorante réalisera sa thèse sous la supervision et avec l'aide du **professeur Daniel Dumont**, titulaire de la chaire de droit de la sécurité sociale de l'ULB, chercheur au Centre de droit public et promoteur de la thèse. La co-promotrice sera la **professeure Elise Dermine**, titulaire de la chaire de droit du travail de la même université, et également chercheuse au Centre de droit public.

Le **Centre de droit public de l'ULB** est un centre de recherche de la Faculté de droit et de criminologie dynamique et en plein essor, constitué d'une quinzaine d'enseignants-chercheurs à temps plein et de nombreux autres membres à temps partiel, dont les principaux domaines d'expertise sont le droit public, le droit social, la sociologie et la philosophie du droit.

Le doctorant ou la doctorante disposera d'un bureau, éventuellement partagé, au sein du Centre de droit public. Il ou elle pourra compter sur le soutien de plusieurs de ses membres, en fonction de leur domaine d'expertise respectif. L'encadrement d'un professeur de sciences sociales pourra également être sollicité si cela apparaît pertinent.

Le statut de **boursier mini-ARC** est équivalent à celui d'aspirant(e) du FNRS. En plus de son salaire, le doctorant ou la doctorante retenu(e) bénéficiera d'un crédit de fonctionnement de 1 250 euros par an permettant de couvrir des dépenses liées à la réalisation de la thèse de doctorat: matériel informatique, ouvrages, séjours à l'étranger,... Lors de la première année du mandat, le ou la doctorant(e) recruté(e) sera invité(e) à postuler au FNRS.

Il est attendu de l'intéressé(e) qu'il participe aux activités collectives du Centre de droit public. Il ou elle pourra éventuellement être amené(e) à prendre en charge un ou, au maximum, deux groupe(s) d'exercices pratiques, en qualité d'assistant(e) volontaire.

Profil recherché

Les candidat(e)s doivent être titulaires d'un master en droit, avec grade, et avoir une bonne maîtrise, au moins passive, du néerlandais et de l'anglais.

Constituent des atouts évidents : une expérience professionnelle pertinente, telle une pratique du droit social au barreau ; un master de spécialisation en droit social ; un

second diplôme en sciences humaines ; une connaissance active du néerlandais et de l'anglais.

Intéressé(e) ?

De plus amples renseignements sur le poste à pourvoir et la recherche à réaliser peuvent être obtenus auprès de M. Daniel Dumont (daniel.dumont@ulb.ac.be). Le projet de recherche complet (10 p.) qui a été retenu par le conseil de la recherche de l'Université peut être communiqué sur demande.

Les candidatures doivent lui être envoyées par courriel avant le **vendredi 22 mai 2020** au plus tard. Elles doivent comprendre les pièces suivantes :

- une lettre de motivation,
- un curriculum vitae détaillé, présenté conformément au canevas de l'ULB (www.ulb.ac.be/tools/CV-type.rtf),
- un écrit, tel une publication scientifique ou un travail de fin d'études, attestant des capacités de recherche et de rédaction.

Une présélection sera opérée sur la base des dossiers soumis. Les candidat(e)s retenu(e)s seront invité(e)s à une audition, vraisemblablement à distance, à la fin du mois de mai ou au début du mois de juin, en vue d'une entrée en fonction en principe le 1^{er} octobre 2020. Cette entrée en fonction est susceptible d'être anticipée, en concertation avec le promoteur. Pour les candidats que cela concerne, il sera tenu compte, dans le choix de la date de l'audition, de la concomitance de la procédure de sélection avec la session d'examens.